



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 114 c) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres élections : élection de membres
du Conseil des droits de l'homme**

Lettre datée du 21 septembre 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la décision du Gouvernement chinois de présenter la candidature de la République populaire de Chine au Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour le mandat 2024-2026, lors des élections qui se tiendront à New York au cours de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 octobre 2023.

Conformément à la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous transmettre l'aide-mémoire ci-joint, qui contient l'engagement pris volontairement par la Chine en faveur de la promotion et de la protection des droits humains (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2023, adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

Aide-mémoire sur les engagements

Le Gouvernement chinois a décidé de présenter la candidature de la Chine au Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour le mandat 2024-2026. L'élection aura lieu à New York lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2023.

La Chine adopte une approche centrée sur les personnes en matière de promotion et de protection des droits humains et estime que le contentement est le droit humain ultime. Le pays, dont l'évolution des droits humains est en phase avec son époque et avec la situation nationale, a obtenu des résultats historiques à cet égard. Le respect et la protection des droits humains sont inscrits dans la Constitution du Parti communiste chinois et dans la Constitution de la République populaire de Chine, et ont également été intégrés dans les plans nationaux de développement économique et social. La Chine met en œuvre son plan d'action national sur les droits humains (2021-2025), faisant du pays l'un des rares à avoir formulé et mis en œuvre des plans d'action nationaux relatifs aux droits humains pendant quatre périodes consécutives. Le Gouvernement chinois a respecté les promesses faites et les engagements pris lors de sa dernière campagne pour être membre du Conseil, notamment ceux qui suivent :

- **Les droits économiques, sociaux et culturels du peuple chinois sont mieux protégés.** La Chine a remporté une victoire décisive dans la bataille la plus difficile de l'histoire de l'humanité contre la pauvreté, en éradiquant la pauvreté absolue sur son territoire. Au total, 832 comtés et près de 100 millions d'habitants des zones rurales sont sortis de la pauvreté. Le pays a atteint une prospérité modérée sur tous les plans et sur l'ensemble du territoire. Il a rempli avec dix ans d'avance l'objectif d'élimination de la pauvreté fixé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a contribué, à plus de 70 %, à la réduction de la pauvreté dans le monde.

La Chine applique une nouvelle philosophie au service d'un développement novateur, coordonné, vert, ouvert et partagé afin de favoriser une nouvelle dynamique de développement. Sa puissance économique a atteint un niveau record. En 2022, le produit intérieur brut (PIB) du pays s'est élevé à 121 000 milliards de yuans et le PIB par habitant à 85 698 yuans. La part des habitants permanents des zones urbaines dans la population totale a atteint 65,2 %. Consciente qu'une eau claire et des montagnes luxuriantes sont des atouts inestimables, la Chine s'est engagée sur la voie d'un développement vert, à faible intensité de carbone et de haute qualité, qui donne la priorité à la préservation de l'environnement et à l'écologie. Elle occupe la première place mondiale en termes de développement et d'utilisation des énergies renouvelables, de production et de vente de véhicules à énergie nouvelle ainsi que de superficie de forêts plantées. Le marché national chinois d'échanges de droits d'émission de carbone, le plus important au monde pour la négociation des émissions de gaz à effet de serre, est désormais opérationnel.

La Chine s'efforce de protéger et d'améliorer le bien-être de sa population grâce au développement. L'espérance de vie moyenne est passée à 78,2 ans, et les principaux indicateurs de santé de la population figurent parmi les meilleurs des pays

à revenu intermédiaire et élevé. La population active chinoise dans les zones urbaines a atteint 460 millions de personnes, augmentant de plus de 12 millions par an en moyenne. La Chine a mis en place les plus vastes systèmes d'éducation, de sécurité sociale et de soins de santé du monde. Le champ de couverture de la scolarité obligatoire et de l'enseignement préscolaire est comparable, en moyenne, à celle des pays à revenu élevé. L'assurance vieillesse et l'assurance médicale de base couvrent respectivement 1,05 milliard et 1,346 milliard de personnes, soit 95 % de la population totale. Lors de la pandémie de COVID-19, la Chine n'a pas dérogé au principe consistant à donner la priorité à la population et à sa survie. Tout en mettant tout en œuvre pour protéger la vie et la santé de son peuple, le pays a également lancé la plus grande aide humanitaire mondiale de l'histoire. Il a envoyé des fournitures médicales à plus de 150 pays, fourni plus de 2,2 milliards de doses de vaccins au reste du monde et produit des vaccins en collaboration avec d'autres pays.

• **Les droits civils et politiques du peuple chinois sont pleinement protégés.**

La Chine a développé la démocratie populaire globale, progressé à tous les égards en améliorant les institutions, les normes et les procédures de la démocratie socialiste et fait bénéficier la démocratie consultative socialiste d'une participation élargie. Elle a renforcé les fondements de la gestion du pays par le peuple, insufflant une nouvelle vitalité à la démocratie au niveau communautaire. En Chine, la démocratie populaire globale associe la démocratie axée sur les processus à la démocratie axée sur les résultats, la démocratie procédurale à la démocratie effective, la démocratie directe à la démocratie indirecte, et la démocratie populaire à la volonté de l'État. Elle couvre tous les aspects du processus démocratique et tous les secteurs de la société. C'est la démocratie la plus vaste, la plus authentique et la plus efficace. La Chine a mis en place et continué d'améliorer les systèmes et les institutions qui garantissent l'exercice, par la population, de ses droits à l'information, à la participation, à l'expression et au contrôle. En juillet 2023, le comité permanent de la 13^e et de la 14^e Assemblée populaire nationale a lancé des consultations publiques en ligne sur un total de 154 projets de loi, et reçu 3,37 millions de réactions de la part de plus de 1,1 million de personnes, qui ont fait part de leurs opinions et de leurs commentaires. La Commission des affaires législatives du Comité permanent du Congrès national du peuple (CNP) a mis en place dans tout le pays 33 bureaux locaux de sensibilisation à la législation, ce qui a conduit à la création de plus de 6 500 bureaux de sensibilisation à la législation au niveau provincial ou dans les municipalités organisées en sous-districts, offrant ainsi à la population des plates-formes pour participer au processus législatif.

La Chine suit la voie d'un état de droit socialiste doté de caractéristiques chinoises. Soucieux de protéger et de promouvoir l'équité sociale et la justice, le pays cherche à progresser, de manière coordonnée et en se fondant sur le droit, dans les domaines de la gouvernance, de l'exercice du pouvoir de l'État et de l'administration publique. Il tient au respect de l'état de droit dans le pays, dans le gouvernement et dans la société. En Chine, le respect et la protection des droits humains s'inscrivent de plus en plus profondément dans le processus législatif, la répression des infractions, l'administration de la justice et le respect des lois. Depuis 2018, le pays a adopté des amendements à sa constitution, promulgué 50 nouvelles lois, dont le code civil, la loi relative à la protection des informations personnelles, la loi sur la correction communautaire, la loi relative à l'aide juridictionnelle et la loi sur le développement d'un environnement sans obstacles, a modifié 113 lois, dont la loi relative au droit pénal, la loi sur la protection des mineurs et la loi sur la prévention de la délinquance juvénile. En 2023, la loi sur la législation a été modifiée, précisant que la législation doit servir à respecter et à protéger les droits humains, ainsi qu'à sauvegarder et à promouvoir l'équité sociale et la justice. La Chine a pris d'autres

mesures de réforme afin de créer un système de procédure pénale privilégiant les procès devant les tribunaux, et applique strictement le principe de la légalité des délits et des peines et celui de la présomption d'innocence.

- **Les droits et les intérêts de groupes spécifiques sont protégés de manière efficace.** La Chine prône l'égalité de tous les groupes ethniques. Elle s'assure qu'ils considèrent ce pays comme le leur et qu'ils participent à la gestion des affaires de l'État, et veille à ce que leurs droits et intérêts légitimes soient protégés. Les 55 minorités ethniques sont toutes représentées au sein de l'Assemblée populaire nationale et de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC). La quatorzième Assemblée populaire nationale compte 442 députés issus de minorités ethniques, tandis que le 14^e comité national de la CCPPC compte 243 membres issus de minorités ethniques. Le niveau de vie des minorités ethniques et dans les régions à forte population de minorités ethniques s'est considérablement amélioré. Au total, dans ces régions, 31,21 millions de personnes qui vivaient sous le seuil de pauvreté actuel sont sorties de la pauvreté et ont atteint une relative prospérité. La Chine respecte et protège le droit des groupes ethniques minoritaires d'apprendre et d'utiliser leurs langues, qu'elles soient écrites ou orales. Le pays a accompli des progrès historiques en rendant l'éducation accessible à toutes et à tous dans les régions peuplées de minorités ethniques. À la fin de l'année 2021, le nombre de personnes issues de minorités ethniques ayant reçu une éducation préscolaire, ayant suivi une scolarité obligatoire, un enseignement secondaire et un enseignement supérieur atteignait respectivement 5,22 millions, 19,57 millions, 4,28 millions et 5 millions. Les taux correspondant à ces chiffres dépassent le taux de minorités ethniques présentes dans la population dans son ensemble.

La Chine adhère à la politique nationale fondamentale d'égalité des genres et protège les droits et les intérêts légitimes des femmes. Elle a promulgué et met en œuvre les grandes lignes du développement des femmes dans le pays (2021-2030) et a modifié la loi de la République populaire de Chine sur la protection des droits et des intérêts des femmes en 2022 afin de donner à celles-ci un plus grand soutien juridique en vue de leur développement global. Depuis sept années consécutives, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants dans les collèges, les établissements pré-universitaires, les universités et les établissements postuniversitaires. Les grandes lignes du développement des enfants chinois (2021-2030) ont été formulées et mises en œuvre afin de mieux protéger les droits et les intérêts légitimes des mineurs et de leur offrir un meilleur environnement pour grandir. La Chine prend les devants en ce qui concerne le vieillissement de la population et protège le droit et l'accès des personnes âgées à l'assistance et au soutien matériel, ainsi qu'aux services infirmiers, conformément à la loi. Au total, plus de 360 000 instituts et établissements qui fournissent des services de soins aux personnes âgées ont été construits dans le pays. La Chine met en œuvre le plan de protection et de développement des personnes handicapées dans le cadre du quatorzième plan quinquennal. Le pays travaille sans relâche pour protéger juridiquement les droits et les intérêts des personnes handicapées. Il a créé 2 869 institutions spécialisées dans la coordination de l'aide juridictionnelle et 2 633 postes d'aide juridictionnelle à l'intention des personnes handicapées. En 2022, 8,567 millions de personnes handicapées ont bénéficié de services de réadaptation et 1,648 million de services d'adaptation aux équipements d'assistance. La Chine attache également une grande importance à l'accès des personnes handicapées à des activités culturelles et sportives. Les athlètes paralympiques chinois ont été les plus médaillés, en or et de manière générale, lors de cinq éditions consécutives des Jeux paralympiques. L'organisation par la Chine des Jeux paralympiques d'hiver de 2022 à Beijing a été un franc succès.

- **La Chine a mené au niveau international des échanges et des activités de coopération en matière de droits humains couronnés de succès.** La Chine est à l'origine de l'Initiative pour la sécurité mondiale, de l'Initiative pour le développement mondial et de l'Initiative pour la civilisation mondiale. Pour elle, la sauvegarde des droits humains passe par la sécurité, la promotion des droits humains par le développement et l'avancée des droits humains par la coopération. Elle a apporté son éclairage et a offert sa contribution pour faire avancer les droits humains. Elle a déposé devant le Conseil des droits de l'homme des projets de résolution et œuvré à leur adoption, notamment « La contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme », « Promotion d'une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine des droits de l'homme », « Effets négatifs de l'héritage du colonialisme sur l'exercice des droits de l'homme » et « Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels et lutter contre les inégalités dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19 ». À de multiples occasions, la Chine a fait des déclarations communes au nom de certains pays en développement et a organisé, avec d'autres pays en développement, des manifestations parallèles au Conseil des droits de l'homme, appelant au respect du droit de chaque pays à choisir sa propre voie en matière de promotion et de protection des droits humains, rejetant l'instrumentalisation politique des droits humains ou la politique de deux poids deux mesures sur les questions relatives aux droits humains, prônant le dialogue constructif et la coopération en la matière, et défendant l'équité et la justice au niveau international.

En mai 2022, la Chine a accueilli la visite de Michelle Bachelet, alors Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, avec qui elle a échangé et coopéré. Depuis 2022, la Chine participe à l'examen de la mise en œuvre, dans son pays, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le pays a fourni des données et des exemples précis aux organes conventionnels compétents, afin d'illustrer la manière dont il a honoré ses obligations au titre de ces conventions.

La Chine s'est rapprochée de plus de 30 pays et organisations régionales pour dialoguer et mener des consultations sur les droits humains fondées sur l'égalité et le respect mutuel. Elle a accueilli plusieurs manifestations internationales visant à promouvoir les échanges sur les droits humains, notamment le Forum de Beijing sur l'harmonie entre les peuples et le Forum des droits de l'homme Sud-Sud. En juin 2023, à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, le Bureau de l'information du Conseil d'État, le Ministère des affaires étrangères et l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement ont organisé conjointement le forum sur la gouvernance mondiale des droits humains. Plus de 300 participantes et participants représentant près de 100 pays, des organisations internationales ou régionales, dont l'ONU, ont assisté à la manifestation et ont eu des discussions approfondies sur la manière de rendre la gouvernance mondiale des droits humains plus juste, plus équitable et plus inclusive.

La Chine a obtenu des résultats remarquables en matière de développement économique et social et de promotion et de protection des droits humains. L'aspiration du peuple chinois à une vie meilleure se fait plus forte. À ce stade, la tâche principale de la Chine est de donner une impulsion au grand rajeunissement de la nation sur tous les fronts en empruntant la voie chinoise de la modernisation. L'objectif est la modernisation d'une population immense, la prospérité pour tous et toutes, le progrès matériel, culturel et éthique, l'harmonie entre l'humanité et la nature, et le développement pacifique. Le pays continuera de renforcer la protection des droits humains et de promouvoir le développement global et sans entrave de la population

dans le cadre du processus de modernisation du pays. Dans ce contexte, le Gouvernement chinois est prêt à prendre les engagements solennels suivants :

- **La Chine continuera de protéger pleinement les droits économiques, sociaux et culturels de son peuple.** Nous continuerons d'appliquer une philosophie de développement à dimension humaine, de protéger les intérêts fondamentaux du peuple, d'améliorer son bien-être et d'œuvrer sans relâche au développement pour le peuple, par le peuple et au profit du peuple. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que les effets positifs de la modernisation profitent équitablement à tous nos concitoyennes et concitoyens. Nous améliorerons les services publics de base afin de rehausser les normes en la matière, de les rendre plus égalitaires et plus accessibles, et de réaliser des progrès tangibles dans la promotion de la prospérité pour tous et toutes. Nous accélérerons la mise en place d'un système éducatif de haute qualité, favoriserons l'épanouissement des élèves et encouragerons l'éducation équitable. Nous mettrons en œuvre une stratégie qui donne la priorité à l'emploi, intensifierons les efforts pour faire appliquer la politique y relative et améliorerons les mécanismes connexes afin de promouvoir le plein emploi et la qualité des emplois. Nous améliorerons le système de sécurité sociale, renforcerons les différents niveaux de protection qui couvrent l'ensemble de la population dans les zones urbaines et rurales, et veillerons à ce que le système soit équitable, unifié, fiable, bien réglementé et durable. Nous ferons progresser l'initiative Chine en bonne santé, accorderons une priorité stratégique à la santé de la population et améliorerons les politiques de promotion de la santé publique.
- **La Chine continuera de protéger efficacement les droits civils et politiques de son peuple.** Nous continuerons de soutenir le processus démocratique global, d'améliorer le système des institutions au moyen duquel le peuple dirige le pays, d'encourager la participation régulière du peuple aux affaires politiques et de garantir sa capacité à participer à des élections démocratiques, à des consultations, à des prises de décision, à la gestion et aux activités de contrôle, conformément à la loi. Nous développerons activement la démocratie de premier échelon. Nous poursuivrons la réforme dans le domaine de l'état de droit afin de renforcer la protection juridique des droits humains et d'améliorer les institutions juridiques correspondantes. Nous veillerons à une administration stricte et impartiale de la justice, nous approfondirons la réforme globale et intégrée du système judiciaire et nous mettrons pleinement et fidèlement en œuvre le dispositif d'application du principe de responsabilité. Nous développerons un système judiciaire socialiste impartial, efficace et faisant autorité, et nous veillerons à ce que les citoyennes et les citoyens aient le sentiment que la justice a été rendue dans chaque affaire judiciaire. Nous renforcerons le contrôle juridique exercé par les organes de poursuite et améliorerons le système du droit d'intérêt public. Nous mettrons en place un système moderne de services juridiques publics couvrant les populations urbaines et rurales, et mènerons des campagnes intensives de sensibilisation du public à l'état de droit.
- **La Chine renforcera la protection égale des droits et des intérêts de groupes particuliers et leur fournira une assistance supplémentaire.** Nous maintiendrons et améliorerons le système d'autonomie ethnique régionale, et promouvrons l'unité et le progrès de tous les groupes ethniques, et ce, sur tous les fronts. Nous resterons attachés à la politique nationale essentielle en matière d'égalité des genres et protégerons les droits et intérêts légitimes des femmes et des enfants. Nous améliorerons les systèmes de sécurité sociale, de soins et de services pour les personnes handicapées et favoriserons le développement

global des programmes connexes. Nous poursuivrons une stratégie nationale proactive face au vieillissement de la population, renforcerons les programmes et services de soins aux personnes âgées et fournirons de meilleurs services aux personnes âgées qui ne bénéficient pas d'un soutien familial. Nous veillerons à ce que les soins de base aux personnes âgées soient accessibles à l'ensemble de la population âgée.

- **La Chine continuera de participer activement à la gouvernance mondiale des droits humains.** La Chine continuera de défendre un multilatéralisme authentique, de participer aux travaux des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, d'œuvrer à une gouvernance mondiale des droits humains plus équitable, plus juste, plus raisonnée et plus inclusive, et de défendre les valeurs communes chères à l'humanité que sont la paix, le développement, l'équité, la justice, la démocratie et la liberté. Nous continuerons de promouvoir l'égalité de traitement de tous les droits humains et l'application des principes d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de non-politisation au sein du Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains. Nous continuerons de promouvoir le dialogue constructif et la coopération en matière de droits humains entre toutes les parties prenantes. Nous respecterons nos engagements internationaux et nous nous acquitterons des obligations qui nous incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme dont la Chine est partie. Nous continuerons, de manière responsable, de soumettre aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme des rapports périodiques sur la mise en œuvre des traités connexes, et de mener un dialogue constructif avec eux. Nous participerons activement à l'examen de notre application des traités pertinents en matière de droits humains, ainsi qu'au quatrième cycle de l'examen périodique universel. Nous accepterons et mettrons en œuvre des recommandations raisonnables et réalisables conformément à notre situation nationale. Nous continuerons de tenir des dialogues et des consultations sur les droits humains avec d'autres pays et organisations régionales sur la base de l'égalité et du respect mutuel, et de mener une coopération technique en matière de droits humains avec d'autres pays.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits humains. Il défend le principe qui vise à mettre la population au premier plan et promet une évolution des droits humains conforme à son époque et avec la situation nationale. Tout en défendant sa propre cause en la matière, la Chine continuera de participer activement à la gouvernance mondiale des droits humains, de mener un grand nombre d'échanges et d'activités de coopération à cet effet avec d'autres pays, et de contribuer aux avancées mondiales en matière de droits humains et à la construction d'une communauté de destin pour l'humanité.